

Mairie de Rezé

Séance du Conseil Municipal  
du 30 Juin 1956



L'an mil neuf cent cinquante six, le samedi 30 Juin à l'heure 8h. 30, le Conseil municipal de la Ville de Rezé-les-Nantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance extraordinaire et exceptionnelle sous la présidence de M. Bérezen, clerc, suivant convocation faite le 27 Juin 1956 et cela conformément à la Loi.

Ordre du Jour :

Compte tenu d'une demande signée par le Conseiller municipal, le Conseil a été convoqué pour une séance extraordinaire avec à l'ordre du jour la question unique suivante : Projets urgents et futurs d'extension des locaux scolaires.

Etaient présents : clerc Bérezen, clerc

clercs Docteur Pollet, Perraud et clerc Gendron. Clair, adjoint.

clercs Cassard, Dupont, Barbe, Babini, Guillard, Biron, Plancher, Olivié, Bedar, clercs, Bouttier, Perraud, Patron, Guérion, clercot, Lebert, Garneau et Morinon.

Membres excusés, mais ayant donné procuration pour voter au leur nom : clercs Glapau, Naou, Tessier, Pariche et clercs.

De plus, la convocation du clerc faisait ressortir que lecture serait donnée des deux derniers procès-verbaux, pour éviter que la prochaine séance du Conseil municipal soit consacrée trop longtemps à la lecture de 3 procès-verbaux.

Le clerc ouvre la séance et clerc Dupont clerc, est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

clerc Bérezen propose alors de s'en tenir à la séance extraordinaire et, de ce fait, de ne pas donner lecture immédiate des deux derniers procès-verbaux. Le clerc est contre.

Quelle cette question mise au voix clerc, pour la proposition du clerc ; c'est à dire lecture immédiate des deux derniers procès-verbaux, 2 voix, contre (proposition de clerc Bérezen), 4 voix.

En conséquence, clerc Hal. Secrétaire Général, donne lecture des deux derniers procès-verbaux.

Après lecture, clerc Bérezen prend la parole. Il déclare :

" Les derniers procès-verbal ne reflète pas exactement la discussion. En particulier, il n'y a pas de vote sur ce qui concerne mon intervention pour



l'affaire, cfr. Mme Leclair."

En conséquence, cfr. Birou fit une motion du groupe communiste et demande qu'un vote soit pris pour son insertion.

Le clerc fait remarquer que cfr. Birou était le secrétaire officiel du Conseil Municipal des deux séances en question et qu'en conséquence il ne peut demander une rectification de son procès-verbal.

cfr. Birou est d'avis contraire.

Quoi qu'il en soit, il est rappelé que le Secrétaire Général de la clerc prépare, en accord avec le Conseil Municipal, les procès-verbaux des séances et les soumet pour vérification au Secrétaire du Conseil nommé par ce dernier et c'est ensuite seulement que le procès-verbal est transcrit au registre des délibérations. C'est une coutume admise depuis bien des années et qui a facilité la tâche des Conseillers secrétaires à quelque groupe politique qu'ils appartiennent.

Pour en terminer avec cette intervention, le clerc, avec l'accord explicite de tous les Conseillers, sauf les communistes, refuse l'insertion de la rectification demandée et laisse à cfr. Birou le soin de procéder lui-même à la modification du dernier procès-verbal, dont il est en droit et en fait responsable.

Le Conseil passe alors à l'unique et importante question à l'ordre du jour :

### - Projets urgents et futurs d'extension des locaux scolaires:

Tout d'abord, cfr. Plancher lit un rapport résumé comme suit :

"Nous avons pensé qu'une réunion exceptionnelle du Conseil était nécessaire pour débattre et mettre au point un projet de constructions scolaires. Nous ne connaissons pas vos projets, cfr. conseiller le clerc, au très mal et une franche explication est nécessaire. Nous allons vous présenter deux projets : Un premier, immédiat, le second, étalé sur cinq ans. Ces 2 projets sont d'ailleurs liés car il est indispensable d'avoir un plan d'ensemble si vous voulez des groupes scolaires cohérents qui répondent au besoin de l'enfance."

H. Omer alors connaîtance en détail de ces projets établis sur cinq ans.

Tremblay : Cette agglomération est relativement stable, peu de constructions nouvelles. Il est néanmoins utile de préciser la construction de 14 classes neuves et remplacement de celles existantes qui sont sous les logements des



instituteurs et ne correspondent plus aux normes actuelles.

École maternelle de Bézé-Bourg: Les 3 classes en baraquements sont au mauvais état. Elles sont édifiées sous de grands arbres, soyant très peu le soleil, il faut l'éclairage électrique toute la journée.

Il faut donc prévoir le remplacement de ces 3 classes et y ajouter 2 supplémentaires, soit au total 5 classes maternelles.

École de filles et garçons de Bézé-Bourg: Le Bourg est en forte extension, les maisons individuelles se construisent à une cadence accélérée. Le Corbiéry est essentiellement habité par de jeunes ménages, environ 80 jeunes familles de cet insulaire attendent un heureux événement.

Le lotissement Tatane et le nouveau boulevard vont encore augmenter les effectifs. Il faut donc porter le nombre des classes de chaque groupe existant à 10 ou 11.

Groupe Brieymont de Monti: Ce groupe reste notre préoccupation principale, sur un terrains de 36 ha. que nous voulons d'acquérir, 1.400 logements sont prévus, tant en collectifs qu'en individuels.

Dans cet apport de population, la presque totalité sera formée par des jeunes ménages. Il faut compter 2 à 3 enfants par logement, soit :  $1.400 \times 2,5 = 3.500$  enfants, en estimant que les 3/4 seront d'âge scolaire, cela nous donne le chiffre de 2.625 élèves. Nous pouvons penser que sur ce total d'enfants, 70% fréquenteront l'école publique, 70% de 2.625 = 1.837, à une moyenne de 35 par classe, cela représente 53 classes, soit 15 classes maternelles et 38 classes primaires (enfants de 6 à 14 ans).

C'est pourquoi nous estimons que pour le simple terrains de Monti, 53 classes sont nécessaires.

École de garçons de Pont-Rousseau:

Il faut prévoir 5 classes sur préau pour le cours complémentaire.

École de filles de Pont-Rousseau:

Révoir 2 classes sur préau avec possibilité d'agrandissement.

École maternelle du parc municipal:

5 classes nouvelles dont 4 en remplacement des baraquements.

Groupe mixte de l'Isle-Dieu.

3 classes maternelles indépendantes.

Groupe scolaire mixte de Raguez:

2 classes au moins (sur préau) sont nécessaires par section, soit au minimum 4 classes.



### Nouveau groupe scolaire de la Haussais :

Le projet prévoit 10 classes. Il faut y ajouter 4 classes maternelles.

Dans le secteur du bas de Pont-Rousseau, il faudra d'ici quelques années, prévoir également de nouvelles classes.

En résumé, ce programme établi sur 5 ans, donne un total de 93 classes (primaires et maternelles), auquel il y a lieu d'ajouter 10 logements au Lieutenant de Cloutier.

- 93 classes et écluses au total à 3.250.000 frs	= 300.000.000
- 10 logements à 3 millions de frs	= 30.000.000
- Le total de la dépense se monte donc à .....	330.000.000

Ceci représente le projet sur 5 ans que nous proposons  
M. Plancher ajoute : "Le collège technique n'est pas  
prévu dans notre projet, nous serions désireux d'en connaître sa compo-  
sition >>

C'est alors au tour de M. Bautin de commenter le programme de réalisation immédiate précisé par l'Association des Parents d'Élèves des Écoles publiques de Pont-Rousseau. Il insiste tout particulièrement sur le fait que l'Etat doit faire un effort exceptionnel pour Riez, car les finances communales de la cité-Dortoir sont incapables de supporter des dépenses aussi importantes.

À ces dépenses, il faut d'ailleurs ajouter tous les autres crédits nécessaires à la vie d'une commune-dortoir en pleine extension.

M. Bautin continue : "Je n'ai pas besoin d'autre chose que tous les détails du programme précisé, vous le connaissez tous." Toutefois, il estime qu'il faut étudier d'extrême urgence la construction d'un nouveau groupe scolaire au Lieutenant de Cloutier. Il reconnaît que la tâche est grande et que les augmentations des effectifs ont surpris tout le monde, même pour le Groupe de l'Iude - Diver, personne n'avait pensé à son accroissement aussi rapide.

Sur ce qui concerne l'école de garçons de Pont-Rousseau, M. Bautin demande à ce que toute la propriété Trebuchet soit acquise par la Ville. Bien entendu, le prix de 8 millions de frs. demande un peu plus.

Par ailleurs, il estime qu'il faut suivre avec méthode, un programme d'entretien et de réparation des écoles existantes et préconise, que à l'avenir, l'on répare d'une façon totale un groupe scolaire



Doumé, pour ensuite entreprendre l'agrandissement et la modernisation d'un deuxième, etc ...

Il ne peut plus construire des écoles si l'on se base uniquement sur la situation financière de la Ville, il y a actuellement des possibilités de subventions exceptionnelles qui il faut absolument obtenir.

La, M. Bontin, ouvre une parenthèse pour attirer l'attention du Gouvernement sur un nouveau décret qui permet d'obtenir des subventions Etat pour le théâtre municipal.

Le Gouvernement fait savoir que il a déjà fait une démarche au ce sens auprès du Ministère.

Quoi qu'il en soit, M. Bontin insiste pour que tout le possible soit fait, et que, d'urgence, des projets de constructions scolaires soient déposés, ce qui permettra à divers responsables d'intervenir auprès des Ministères pour que les projets de Bezé soient pris rapidement en considération.

M. Béneige Doume alors connaissance du programme qu'il a envisagé avec l'ensemble de ses adjoints.

Tout d'abord, il rappelle que le projet de construction du groupe scolaire de la Haussais est prêt et qu'il n'attend plus que les crédits ministériels pour lancer l'adjudication.

La création d'un centre d'apprentissage pour garçons et filles et d'un collège technique de garçons est également prévue pour l'Administration municipale et le Conseil Municipal a déjà ratifié ce projet pour lequel le Conseil a mis gratuitement à la disposition de l'Etat, le terrain nécessaire dans le futur domaine du Château de Bezé.

Pour l'immédiat et en ce qui concerne les classes primaires et aussi compte tenu du fait que tout nouveau projet demande au préalable le choix d'un terrain, son acquisition, en principe par la voie de l'expropriation, c'est-à-dire délai de près de 2 ans, il apparaît que des classes primaires peuvent être rapidement construites au groupe scolaire de Bagou.

C'est pourquoi, le Gouvernement a fait établir par M. Verdagger, architecte communal, un avant-projet de surélévation du groupe scolaire de Bagou. Les bâtiments existants permettent la construction rapide de 5 classes côté filles et 5 classes côté garçons. Les surfaces des classes étant sensiblement celles demandées par les règlements.

Le projet est mis en circulation.

D'autre part, les crédits sont maintenant accordés sur la



loi Barouge pour la construction d'un groupe scolaire et d'une mur de clôture à l'école publique de garçons de Bézé-Bourg.

clfr. Boutin interroge pour rappeler qu'il existe un projet d'agrandissement de l'école de garçons de Bézé-Bourg et tout particulièrement sur le projet de échelles scolaires et publiques. Il souhaite, il faut tenir compte des projets déjà établis sur du moins les revoir pour en retenir les solutions les plus intéressantes.

Le clerc continue : « Nous pensons également réaliser les constructions suivantes ? »

- a) Ecole de garçons de Bézé-Bourg :

Déplacement de la courte et construction au-dessus de 2 classes en dur.

- b) Ecole de filles de Bézé-Bourg :

Implantation de 2 classes sur le préau existant.

- c) Groupe scolaire "Lieutenant de Clouti":

Construction d'un premier groupe scolaire de 20 classes dès mise en chantier des inscriptions collectifs et indiquer deux prévoirs dans ce nouveau centre administratif et résidentiel.

- d.) Ecole publique de garçons de Pont-Rousseau.

l'acquisition amiable d'un potager attenant à l'école pour ensuite étudier la construction d'un nouveau préau avec classes primaires dessus.

- e) Ecole publique de filles de Pont-Rousseau.

Déplacement du préau avec possibilité de constructions de nouvelles classes au-dessus si le besoin s'en fait sentir.

- f.) Classes maternelles du parc de Pont-Rousseau.

Déplacement de l'atelier municipal dans le domaine de la Haussais et une récupération du bâtiment en dur pour faire 2 nouvelles classes maternelles.

clfr. Plancher veut savoir sur quoi la communalité se base pour ne retenir que 20 classes dans le futur centre administratif et résidentiel dans le château de Regé.

clfr. Boutin ne comprend pas non plus pourquoi l'on obtient à ce pas vouloir agrandir le groupe "Lieutenant de Clouti".

Une explication assez vive a lieu entre le clerc et monsieur Boutin.

clfr. Barbo veut savoir avec quel argent on va financer tous ces travaux.

clfr. Chénaut illico estime que des paroles malheureuses



ont été prononcées mais qu'il faut absolument s'entendre pour réaliser les projets scolaires dans un délai de 5 ans.

M. Birou se déclare également et totalement partisan des programmes de constructions scolaires connus et proposés aussi bien par M. Plancher que par M. Boutin.

De plus, il estime que ce problème de constructions scolaires est la question la plus importante que le Conseil municipal doit résoudre dans l'immédiat.

Il est M. h. et le maire propose une suspension de séance.

À la reprise, le maire déclare que le programme municipal a été modifié pour tenir compte d'interventions justifiées et que le programme renouvelé est à réaliser si possible dans 5 ans. Il se présente dans l'ordre d'urgence suivant :

- 1<sup>e</sup>) Construction d'un groupe scolaire à la Houssais : de 10 classes, projet déjà approuvé par le Conseil municipal et auquel il y a lieu d'ajouter 3 classes maternelles.

- 2<sup>e</sup>) Agrandissement du groupe scolaire de Lagou : par construction de 10 classes (5 côté garçons, 5 côté filles).

Toutefois, dans l'immédiat, construction seulement de 2 classes garçons et 2 classes filles.

- 3<sup>e</sup>) Ecole de garçons de Regé-Bourg :

Déplacement de la cantine et construction au-dessus de 2 classes en dur - Construction de nouveaux W.C. (projet W.C. exécuté de suite du fait du crédit disponible.)

- 4<sup>e</sup>) Ecole de filles de Regé-Bourg.

Supplétation de 2 à 3 classes sur le préau existant.

- 5<sup>e</sup>) Groupe scolaire Licteurant de l'autre :

Pas de nouvelle construction possible pour l'instant, toutefois et dans le terrain "Château de Regé", construction rapide d'un premier groupe scolaire de 20 classes.

Ensuite, dès que l'édification d'insubstancial collectifs aura pris une certaine importance, construction d'un nouveau groupe primaire de 20 classes.

- 6<sup>e</sup>) Ecole publique de garçons de Pont-Rousseau.

Poursuite acquisition auable potager attenant à l'école (ancien Trebuchet) et aussitôt étude et construction d'un nouveau préau avec 5 classes dessus.

- 7<sup>e</sup>) Ecole publique de filles de Pont-Rousseau:



Déplacement du préau, avec évidemment, construction de nouvelles classes dessus.

## 8<sup>e</sup>). Classes maternelles du parc de Pont-Rousseau.

- a). Déplacement de l'atelier municipal dans le domaine de la fabri-  
sais d'où récupération du bâtiment en dehors pour faire 2 nouvelles classes  
maternelles.

- 6). Plus tard, construction en deux des 5 classes en bois existant actuellement.

9°). Examinez si possibilité d'une école maternelle indépendante à l'Orche.  
Dîner :

clé. Loubert déclare alors que le groupe communiste estime que toutes les écoles actuelles doivent être agrandies et que à cet effet, il faut prévoir l'achat de tous les terrains entourant les écoles existantes.

M. Biron rappelle également que, compte tenu de l'augmentation de la population, il faut absolument réaliser de nouvelles constructions scolaires. Pour lui, ce problème serait beaucoup plus facile à réaliser et surtout à financer si le Gouvernement avait suivi les promesses faites par les candidats aux élections législatives du 8 Janvier 1956, promesses pour lesquelles une grosse majorité des députés a été envoiée à l'Assemblée Nationale.

Pour en terminer, le céfaco demande un vote sur le programme ci-dessus relaté.

Le vote émis donne l'unanimité du Conseil pour ce pro-  
gramme.

Il reste entendue que, en plus de ces constructions du premier degré, le projet de construction d'un centre d'apprentissage mixte et d'un collège technique de garçons sera poursuivi.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à ce point  
brouillé.

Et ont signé les membres présents :